

Colonie de vacances d'automne à Mauborget

DEMANDE D'INSCRIPTION

Nous vous remercions de remplir ce formulaire lisiblement et de le retourner complété, signé et accompagné des documents requis pour le **21 septembre 2025** au plus tard.

La priorité est donnée aux enfants d'Yverdon-les-Bains et des communes membres de l'Entente scolaire. Les demandes d'inscriptions sont traitées dans l'ordre d'arrivée.

ENFANT·S A INSCRIRE DE 8 A 12 ANS

Nom	Prénom	Sexe (F/M)	Date de naissance

SEMAINE·S - il est possible d'inscrire son enfant durant les deux semaines

☐ semaine du 12 au 18 octobre 2025 ☐ semaine du 18 au 24 octobre 2025

COORDONNÉES COMPLÈTES DES PARENTS / REPRÉSENTANTS LEGAUX

Nom	Prénom	Téléphone - numéro facilement joignable durant la journée
Adresse de résidence - Rue et n° de rue		Code postal et localité

Courriel

MÉDICAMENTS PRIS PAR L'ENFANT - veuillez joindre une copie de l'ordonnance médicale

Prénom de l'enfant	Nom du médicament	Posologie

RÉGIME ALIMENTAIRE PARTICULIER - *veuillez joindre un certificat médical	
Prénom de l'enfant	Type de régime alimentaire
	☐ Menu régulier (les repas ne contiennent pas de viande de porc) ☐ Sans viande ☐ Sans viande, sans poisson et sans crustacés (végétarien) ☐ Sans lactose* / ☐ Sans gluten* / ☐ Autre* :
	☐ Menu régulier (les repas ne contiennent pas de viande de porc) ☐ Sans viande ☐ Sans viande, sans poisson et sans crustacés (végétarien) ☐ Sans lactose* / ☐ Sans gluten* / ☐ Autre* :
<i>*Les intolérances et allergies alimentaires doivent obligatoirement être validées par un certificat médical. Sans ce document, il ne sera pas tenu compte de votre demande.</i>	
REMARQUES PARTICULIÈRES À SIGNALER - problèmes de santé ou toute autre difficulté importante nécessitant des précautions particulières	
Prénom de l'enfant	Remarque

Le représentant ou la représentante légale est responsable de signaler les besoins particuliers de l'enfant accueilli. En aucun cas le personnel du JECOS ne pourra être tenu pour responsable en cas de déficit d'information de la part du représentant ou de la représentante légale. **Si la situation médicale de l'enfant change après l'inscription, il est nécessaire d'en informer l'organisateur.**

Par ailleurs, le personnel du JECOS est autorisé à refuser un enfant ou à le renvoyer à la maison, si sa prise en charge ne peut pas être garantie de manière satisfaisante ou si elle comporte un risque pour lui-même ou pour les autres enfants.

TARIFS DE LA COLONIE						
Résident·es d'Yverdon-les-Bains et des communes membres de l'Entente scolaire						
	1 enfant à charge		2 enfants à charge		3 enfants à charge	
	1 semaine	2 semaines	1 semaine	2 semaines	1 semaine	2 semaines
jusqu'à Frs 45'000	Frs 200	+ Frs 100	Frs 180	+ Frs 90	Frs 160	+ Frs 80
de Frs 45'001 à Frs 85'000	Frs 270	+ Frs 140	Frs 240	+ Frs 130	Frs 210	+ Frs 120
au-dessus de Frs 85'000	Frs 340	+ Frs 180	Frs 300	+ Frs 170	Frs 260	+ Frs 160

Résident·es des autres communes

Revenus annuels nets	1 enfant à charge		2 enfants à charge		3 enfants à charge	
	1 semaine	2 semaines	1 semaine	2 semaines	1 semaine	2 semaines
jusqu'à Frs 85'000	Frs 300	+ Frs 170	Frs 270	+ Frs 160	Frs 240	+ Frs 150
au-dessus de Frs 85'000	Frs 370	+ Frs 210	Frs 330	+ Frs 200	Frs 290	+ Frs 190

Afin d'appliquer le tarif adéquat, nous vous remercions de joindre les documents suivants :

- décision de taxation d'impôts 2023 de chaque parent
- certificat de salaire 2024 de chaque parents
- trois dernières fiches de salaire de chaque parent
- tout autre document justifiant les revenus (rentes, allocations, pensions, etc.).

Sans ces documents, le tarif maximum du lieu de résidence sera appliqué !

NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE

Nombre d'enfants à charge vivant dans le ménage : (compter tous les enfants à charge vivant dans le ménage, y compris ceux qui ne sont pas inscrits à la colonie de vacances)

RABAIS ET AIDE FINANCIÈRE

Un rabais est accordé aux familles qui inscrivent plusieurs de leurs enfants :

- 2 enfants inscrits : rabais de 10% sur la facture totale ;
- 3 enfants et plus inscrits : rabais de 20 % sur la facture totale.

Afin que le prix de la colonie ne soit pas un obstacle, une aide financière peut être sollicitée. Une demande écrite et dûment motivée doit être jointe à ce bulletin d'inscription.

ACCORD ET SIGNATURE

Par sa signature, le parent ou représentant légal confirme :

- vouloir inscrire son enfant à la colonie de vacances et l'autoriser à participer aux activités prévues durant le séjour ;
- que son enfant est assuré contre la maladie et les risques d'accident ainsi qu'en matière de responsabilité civile ;
- informer l'organisateur en cas de changement quant à la situation médicale de son enfant ;
- l'exactitude des informations communiquées dans le présent formulaire d'inscription ;
- autoriser l'organisateur de la colonie à administrer, en cas de besoin, les médicaments de base de la pharmacie ;
- accepter que son enfant puisse être pris en photo ou filmé durant son séjour à des fins de souvenirs à l'attention uniquement des participants (enfants et personnel encadrant) ;
- accepter que le dépôt du présent formulaire ne garantit pas l'attribution d'une place, seule la confirmation d'inscription transmise par le Service jeunesse et cohésion sociale fait foi ;

- accepter que l'inscription est définitive et s'engager à payer le montant dans les 30 jours après réception de la facture et **au plus tard avant le début de la colonie** ;
- accepter qu'en cas d'annulation, et quels qu'en soient les motifs, un montant de CHF 50 est retenu au titre de frais de dossier. Si l'annulation intervient dans les deux semaines précédant le début de la première semaine de colonie, la moitié du prix initialement facturé reste dû. En cas d'annulation après le début de la première semaine de colonie, l'entier de la facture reste dû. En cas d'annulation causée par une problématique médicale et sur présentation d'un certificat médical, seul le montant au titre de frais de dossier est dû ;
- l'exactitude des informations communiquées dans le présent formulaire ;
- avoir pris connaissance et accepté les conditions d'inscriptions et d'annulation.

Lieu et date :

Signature-s:

Nous vous remercions de retourner ce bulletin d'inscription dûment rempli, signé et accompagné de tous les documents requis à « colonie@yverdon-les-bains.ch » ou par courrier à « Service jeunesse et cohésion sociale, *Colonie*, Rue de Neuchâtel 2, 1400 Yverdon-les-Bains ».